

Séance du conseil communal du 26 avril 2008

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Demandes de congés pour travail à mi-temps.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un congé pour travail à mi-temps à:

- Mariette Delhalt-Klopp pour la durée de l'année scolaire 2008/2009,
- Patricia Luis-Bourg à partir du 6 octobre 2008 jusqu'au début de la rentrée scolaire 2013/2014.

03. Nomination provisoire d'un expéditionnaire technique.

Vu que suite à la publication de la vacance du poste d'expéditionnaire technique, deux candidatures ont été remises entre les mains du collège échevinal, dont l'une a été retirée ultérieurement et l'autre ne répondait pas aux critères demandés, le conseil communal charge à l'unanimité le collège échevinal de procéder à une nouvelle publication de la vacance de ce poste.

04. Nomination définitive d'une fonctionnaire.

Après avoir passé avec succès l'examen d'admission définitive, Peggy Hutmacher obtient avec dix voix et une abstention une nomination définitive au poste d'expéditionnaire administratif avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

05. Déclaration d'option.

Le conseil communal décide en séance secrète, à l'unanimité des voix, d'aviser favorablement une demande d'option.

06. Avant-projet et devis concernant l'aménagement de terrains de tennis à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet avec devis d'un montant de 1.322.000.-€ concernant l'aménagement de terrains de tennis à Junglinster au lieu-dit « op de Fréinen ».

07. Avant-projet et devis concernant l'aménagement d'un parc de recyclage à Junglinster.

Le conseil communal décide avec sept voix contre trois d'approuver l'avant-projet avec devis estimatif se chiffrant à 2.256.851,48.-€ concernant l'aménagement d'un parc de recyclage à Junglinster au lieu-dit « beim Roosbur ». (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, la bourgmestre Françoise Hetto-Gaasch n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

08. Modification partielle du PAG concernant des fonds sis à Junglinster, lieu-dit « beim ale Kräiz ».

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement la modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Junglinster prévoyant l'incorporation des fonds sis entre Junglinster et Gonderange, aux lieux-dits « beim ale Kräiz, Mierchen, am Kiirchefeld, Grousstéck et Nëschelsfelder » au PAG et en les classant comme terrains réservés à l'éducation, conformément au plan dressé par l'architecte Romain Schmiz.

09. Organisation scolaire 2008/2009, création de postes.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la répartition des classes pour l'année scolaire 2008/2009 et de déclarer la vacance des postes suivants:

Education préscolaire:

- 2 postes provisoires dans l'éducation précoce
- 1 poste provisoire à 50%

Enseignement primaire:

- 1 poste définitif
 - 2 postes provisoires
 - 1 poste provisoire à 50%
 - 1 poste provisoire dans l'enseignement spécial
 - 1 poste provisoire de surnuméraire.
-

10. Demande de dispense de fréquentation scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas accorder une dispense de fréquentation scolaire d'un élève pour une durée de 9 jours consécutifs.

11. a. Démission et nomination d'un membre de la commission scolaire.

b. Démission et nominations de membres de commissions consultatives.

- a. Avec toutes les voix Donnino Silverio obtient sa démission comme membre de la commission scolaire et avec six voix contre cinq Edmée Croisé-Schirtz est nommée membre laïque de cette commission.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission et les nominations des membres des commissions consultatives suivantes:
 - Commission de la jeunesse: démission de Anyse Wagener et nomination de Jérôme Biwer;
 - Commission consultative du 3^{ième} âge et des affaires sociales: nomination de Chantal Saska.

12. Nomination des membres de la commission des loyers.

Le conseil communal arrête la nouvelle composition de la commission des loyers comme suit:

- Mike Hagen, élu président avec huit voix et trois abstentions,
- John Breden, élu président suppléant avec sept voix contre une et trois abstentions,
- Nino Silverio, élu membre effectif avec sept voix contre deux et deux abstentions,
- Christian Schulté, élu membre effectif avec huit voix contre une et deux abstentions,
- Claude Paulus, élu membre suppléant avec huit voix et trois abstentions,
- Laurent Rietsch, élu membre suppléant avec sept voix contre une et trois abstentions,
- Nancy Goergen, élue secrétaire avec dix voix contre une.

13. Nomination de délégués de la commune au sein de la commission de surveillance du CIPA de Junglinster.

Le conseil communal désigne comme délégués de la commune au sein de la commission de surveillance du CIPA de Junglinster:

- Françoise Hetto-Gaasch, élue délégué effectif avec dix voix et une abstention,
- John Breden, élu délégué effectif avec huit voix contre trois,
- Mike Hagen, élu délégué suppléant avec huit voix contre une et deux abstentions,
- Romain Reitz, élu délégué suppléant avec dix voix et une abstention.

Les délégués sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil communal.

14. Fixation des prix et indemnités revenant aux concurrents retenus ainsi que des indemnités revenant aux membres des jurys installés dans le cadre du concours d'idées pour l'aménagement du centre de Junglinster.

Dans le cadre du concours d'idées pour l'aménagement du centre de Junglinster le conseil communal décide, lors d'un premier vote, à l'unanimité de fixer l'indemnité revenant aux hommes de l'art, membres du comité de présélection, pré-jury et jury, à 740.-€/hors TVA par journée entière. Les fonctionnaires membres des jurys désignés ci-avant ne toucheront pas d'indemnité, les réunions faisant partie de leur temps de travail normal. Lors d'un second vote il décide avec neuf voix et deux abstentions de fixer une indemnité forfaitaire de 11.500.-€/TVAc aux six concurrents ayant remis un projet complet et d'allouer les prix suivants aux lauréats du concours:

- 1^{ier} prix: 15.000.-€
- 2^{ième} prix: 10.000.-€
- 3^{ième} prix: 5.000.-€.

15. Approbation d'une convention.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée en date du 18 décembre 2007 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et la Croix Rouge de la Jeunesse choisie comme organisme gestionnaire de la Maison des Jeunes à Junglinster.

16. Approbation d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail à loyer, portant sur la location d'un terrain à Altlinster, au lieu-dit « um Rälend », d'une contenance de 26 ares, conclu le 1^{ier} novembre 2007 entre le collègue échevinal et Carlo Sauber.

17. Approbation d'un acte notarié.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant une cession gratuite, portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « am Däich » appartenant à la société Eifel-Haus Luxembourg s.a.

18. Avis relatif au classement comme monument national d'un rocher préhistorique à Bourglinster.

Le conseil communal décide avec sept voix contre quatre d'aviser favorablement la proposition de la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche de classer le rocher préhistorique sis à Bourglinster, no. cad. 64/2568, comme monument national et d'inviter la Secrétaire d'Etat de procéder à l'acquisition par l'Etat de la parcelle en question.

19. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Gonderange, lieu-dit « rue Massewée ».

Le conseil communal décide avec dix voix et une abstention d'approuver provisoirement un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « rue Massewée », présenté par le bureau d'architecture ARCO pour le compte de la société G.E.N.T.I.L.L. et représentant une légère modification du PAP, définitivement approuvé par le conseil communal en date du 29 novembre 2003, sous condition qu'il sera réalisé conformément aux plans dressés par le bureau ARCO.

20. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Altlinster, lieu-dit « rue des Prés ».

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Altlinster, au lieu-dit « rue des Prés » élaboré par le bureau d'architecture Marc Disteldorff pour le compte de Marco Wies visant la construction d'un quatrième hangar pour besoin agricole à la condition qu'il sera réalisé conformément au plan dressé par le bureau Disteldorff et que chaque modification ultérieure devra suivre la procédure de modification du PAP.

21. a. Projet et devis concernant l'assainissement de Graulinster.

b. Assainissement de Graulinster, inscription d'un crédit nouveau.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les projets d'exécution avec devis estimatifs d'un montant total de 1.602.500.-€ concernant les projets d'assainissement de la localité de Graulinster.
- b. Afin d'être en mesure de faire face aux dépenses en relation avec le démarrage des travaux, le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire un nouvel article « Assainissement de Graulinster » au budget 2008 avec un crédit de 50.000.-€.

22. Aménagement d'une aire de stationnement Park&Ride (DP).

Considérant qu'il est prévu d'aménager un parking type « Park & Ride » à la hauteur des émetteurs RTL à l'entrée de Junglinster en venant d'Echternach, le conseil communal décide avec six voix contre quatre et une abstention de rejeter la proposition de la fraction « DP » d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que le parking entre Junglinster et Gonderange sur le site des nouveaux terrains de football puisse être utilisé par les automobilistes qui roulent en direction de la capitale.

23. Divers.

24. Questions au collègue échevinal.

25. a. Projet et devis concernant la pose d'une nouvelle conduite d'eau entre la Cité Flammant et la rue des cerises à Junglinster.

b. Nouvelle conduite d'eau entre la Cité Flammant et la rue des cerises à Junglinster, demande de crédit supplémentaire.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'exécution avec devis estimatif d'un montant de 100.000.-€ concernant les travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau entre la Cité Flammant et la rue des cerises à Junglinster.
 - b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article budgétaire « Pose d'une nouvelle conduite d'eau entre la Cité Flammant et la rue des cerises à Junglinster » un crédit supplémentaire de 50.000.-€
-